



Assemblée générale

Distr. générale
25 mars 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 67 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Note du Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de faire distribuer le texte de la déclaration préenregistrée présentée par la Présidente du Conseil des droits de l'homme, Elisabeth Tichy-Fisslberger (voir annexe), et jouée à la 21^e séance plénière de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, qui s'est tenue le 5 novembre 2020, conformément à la décision 75/506 de l'Assemblée en date du 13 octobre 2020.

21-03909 (F) 290421 030521



Merci de recycler



Annexe

Déclaration de la Présidente du Conseil des droits de l'homme, Elisabeth Tichy-Fisslberger

J'ai le privilège de présenter aujourd'hui le rapport annuel du Conseil des droits de l'homme (A/75/53 et A/75/53/Add.1), conformément aux résolutions 60/251 et 65/281. Mais avant cela, je voudrais féliciter la Bolivie, la Chine, la Côte d'Ivoire, Cuba, la France, le Gabon, le Malawi, le Mexique, le Népal, le Pakistan, la Fédération de Russie, le Sénégal, l'Ukraine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Ouzbékistan pour avoir été élus par l'Assemblée générale le 13 octobre dernier membres du Conseil des droits de l'homme.

À ce titre, ils auront une responsabilité encore plus grande s'agissant d'observer les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits de l'homme dans le contexte des événements actuels, comme convenu par tous les États Membres dans la résolution 60/251, qui a créé le Conseil des droits de l'homme en 2006. Par ailleurs, ils enrichiront le Conseil de leurs contributions.

En ce qui concerne l'année écoulée, il va sans dire qu'elle a été une année particulièrement difficile pour le Conseil du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). J'ai le plaisir d'annoncer que le Conseil a relevé le défi et a prouvé, contre toute attente, qu'il était apte à s'acquitter du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée, à savoir promouvoir le respect universel et la défense de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, pour tous, sans distinction aucune et de façon juste et équitable, faisant ainsi de son mieux pour répondre à l'appel en faveur de l'action que le Secrétaire général a lancé le 24 février, à l'ouverture de la première session ordinaire de l'année du Conseil.

Le programme de travail du Conseil pour 2020 a été pleinement mis en œuvre. Les trois sessions régulières habituelles ont eu lieu et ont abordé la longue liste des questions qui nécessitaient l'attention du Conseil et, pour ainsi dire, une action de sa part, malgré les restrictions liées à la pandémie. Toutes les résolutions, décisions et déclarations du Président adoptées par le Conseil depuis que mon prédécesseur s'est adressé à l'Assemblée en novembre 2019 (voir A/74/PV.23) figurent dans le rapport dont les représentants sont saisis.

Les travaux de l'année 2020 ont été marqués par les contraintes liées à la pandémie, auxquelles le Conseil des droits de l'homme a dû s'adapter. Le 13 mars, le Conseil a dû prendre d'urgence la décision de suspendre les travaux de sa quarante-troisième session ordinaire jusqu'à nouvel ordre. Il l'a fait après avoir exceptionnellement reconduit tous les mandats et les activités prescrites qui auraient autrement expiré, afin d'éviter toute lacune en matière de protection.

Au cours des trois mois de confinement qui ont suivi, le Conseil et ses mécanismes ne sont pas restés inactifs, mais ont trouvé des moyens innovants de continuer de s'acquitter de leurs mandats. Très vite, la crise de la COVID-19 s'est révélée non seulement une urgence sanitaire – et, en conséquence, une crise économique – mais aussi un défi majeur pour les droits de l'homme. En fait, elle a agi comme un amplificateur pour les problèmes de droits de l'homme préexistants, en particulier s'agissant des groupes de population vulnérables et marginalisés.

Étant donné qu'il n'était pas possible de tenir des réunions en présentiel, les membres et les observateurs du Conseil ont participé à une première mondiale : nous avons tenu des conversations virtuelles informelles sur des questions relatives aux droits de l'homme découlant de la crise de la COVID-19, d'abord avec la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, puis avec les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale, avant de découvrir que des milliers de personnes suivaient ces conversations dans le monde entier. À la lumière de ces discussions et dans le contexte de la crise actuelle, le Conseil a adopté pour la toute première fois, le 29 mai, par une procédure d'approbation tacite, une déclaration de la Présidente sur les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les droits de l'homme (A/HRC/PRST/43/1). Il s'agit du premier document officiel relatif aux droits de l'homme adopté en 2020 par le Conseil des droits de l'homme.

Les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale du Conseil ont été tout aussi actifs pendant le confinement. Ils ont publié un grand nombre de communiqués de presse et de communications sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur différents domaines des droits de l'homme. Il s'agissait pour la plupart d'initiatives conjointes de plusieurs titulaires de mandat travaillant sur des aspects connexes.

Le Conseil des droits de l'homme a été la dernière organisation à Genève à être confinée et la première à reprendre ses travaux en juin, dès la réouverture des locaux de l'ONU. Il a repris sa quarante-troisième session sous une forme hybride, c'est-à-dire que les délégations avaient le choix d'être représentées par une seule personne dans la salle de réunion ou de participer virtuellement aux séances. Pour celles qui ont choisi de participer en personne, des mesures strictes ont été mises en place, allant du port du masque – avant même que l'Organisation mondiale de la Santé ne le recommande – à la recherche des contacts. Ces mesures définies et mises en œuvre par le Conseil ont ensuite été reprises par un certain nombre d'autres organes de l'ONU.

Elles ont permis au Conseil de s'acquitter de son mandat et de réagir aux événements actuels dans le monde. Quelques jours seulement après avoir repris ses réunions officielles, le Conseil a tenu un débat d'urgence sur les violations des droits de l'homme à caractère raciste, à la suite de l'assassinat de George Floyd. Deux mois plus tard, à sa quarante-cinquième session, il a tenu un débat d'urgence sur la situation des droits de l'homme au Bélarus.

J'ai le plaisir d'annoncer que le Conseil des droits de l'homme a pu achever ses trois sessions ordinaires malgré les circonstances extraordinaires. Au cours de ces trois sessions, il a adopté 97 résolutions, quatre décisions et deux déclarations de la Présidente, dont 72 ont été adoptées sans vote. Prises ensemble, ces résolutions, décisions et déclarations traitent d'un large éventail de questions relatives aux droits de l'homme, dont certaines n'avaient que rarement, voire jamais, été inscrites à son ordre du jour auparavant. Pour ne citer que quelques exemples, le Conseil a adopté pour la première fois la résolution 45/29 sur la promotion, la protection et le respect du plein exercice des droits humains par les femmes et les filles dans les situations de crise humanitaire.

À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil a également examiné dans quelle mesure le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales a contribué à la réalisation et au respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Je voudrais également mentionner les résolutions adoptées à l'occasion du quinzième anniversaire de la responsabilité de protéger les populations contre le génocide, les crimes de

guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, telle que consacrée dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 44/14) ; du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité (résolution (45/28) ; et du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (résolution 45/23).

Dans l'ensemble, le Conseil a continué d'accorder une importance particulière au respect du principe de responsabilité et a décidé de proroger d'un an les mandats de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, de la Commission d'enquête sur le Burundi, du Groupe d'éminents experts sur le Yémen, de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud et de l'Équipe d'experts internationaux sur la situation au Kasaï. Le mandat de la mission d'enquête internationale indépendante sur le Venezuela a été prorogé de deux ans.

Je voudrais également rappeler que le Conseil poursuit ses travaux en matière de coopération technique et de renforcement des capacités. Par exemple, dans sa résolution 43/39 sur l'assistance technique et le renforcement des capacités aux fins de l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Libye, adoptée en juin sans vote et avec l'appui du pays concerné, le Conseil a créé une mission d'enquête chargée d'examiner la situation des droits de l'homme en Libye et de documenter les allégations de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les atteintes à ces droits.

Dans sa résolution 45/25 sur l'assistance technique et le renforcement des capacités visant à améliorer encore la situation des droits de l'homme au Soudan, adoptée en septembre, le Conseil a décidé de mettre fin au mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan, se félicitant de la création d'un bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, doté d'un mandat complet et disposant de présences sur le terrain au Soudan.

La résolution 45/33 du Conseil sur la coopération technique et le renforcement des capacités aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme aux Philippines a également été adoptée avec l'appui du pays concerné.

Je voudrais maintenant passer aux résolutions du Conseil qui contiennent des recommandations spécifiques pour l'Assemblée générale. Dans les résolutions pertinentes au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil a décidé de transmettre tous les rapports et toutes les mises à jour orales présentés par la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne à tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, et recommande à l'Assemblée générale de soumettre les rapports au Conseil de sécurité pour suite à donner ; de transmettre le rapport du Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux sur le Yémen à l'Assemblée générale, et recommande que l'Assemblée le transmette à tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, et de transmettre à l'Assemblée générale tous les rapports et toutes les mises à jour orales sur la situation des droits de l'homme en République bolivarienne du Venezuela présentés par la Haute-Commissaire ainsi que le rapport de la mission internationale indépendante d'établissement des faits, et recommande à l'Assemblée de soumettre ces rapports, en particulier celui qui concerne la situation dans la région de l'Arc minier de l'Orénoque, à tous les organes compétents des Nations Unies pour suite à donner.

Le Conseil a également recommandé que l'Assemblée générale soumette le rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi aux organes compétents de l'ONU

pour examen et suite à donner, en tenant compte des conclusions et recommandations pertinentes de la Commission.

Enfin, dans sa résolution 45/23 sur la commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le Conseil a engagé l'Assemblée générale, à la session en cours, à adopter une résolution dans laquelle elle demandera que soit organisée, pendant le débat de haut niveau de sa soixante-seizième session, une manifestation commémorative.

Beaucoup considèrent toujours l'Examen périodique universel (EPU) comme le joyau de la couronne du Conseil des droits de l'homme. Le taux de participation est toujours de 100 %, alors que se poursuit le troisième cycle d'examen qui a commencé en mai 2017, ce qui reflète une volonté politique au plus haut niveau dans tous les pays concernés. Les recommandations ont non seulement augmenté en nombre, mais sont également devenues de plus en plus pratiques et pragmatiques, ce qui témoigne de liens évidents avec la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau national.

Cette année, 14 États ont fait l'objet d'un examen périodique en janvier. Malheureusement, la session suivante, initialement prévue en mai, a dû être reportée en raison des restrictions liées à la COVID-19. Il est actuellement prévu qu'elle se déroule dans les deux semaines à venir pour la première fois dans un format hybride – à moins que nous ne soyons confrontés à de nouvelles mesures liées à la COVID-19.

Je ne peux pas rendre compte des travaux et des réalisations du Conseil des droits de l'homme sans mentionner la contribution de la société civile, qui joue un rôle fondamental en veillant à ce que les délibérations du Conseil restent proches de la réalité sur le terrain. Les organisations de la société civile jouent également un rôle clef dans les efforts de suivi et de renforcement des capacités dans leurs pays d'origine respectifs. Leur contribution est une caractéristique qui distingue le Conseil des droits de l'homme de tous les autres organes intergouvernementaux du système des Nations Unies.

C'est pourquoi il est essentiel de préserver un environnement propice à leur participation et à leur contribution actives. J'ai le plaisir d'annoncer que le Conseil a trouvé des solutions originales cette année pour permettre la participation de la société civile malgré les restrictions liées à la COVID-19. En effet, des organisations non gouvernementales ont pu participer à des dialogues interactifs, à des débats d'experts et à l'adoption de l'Examen périodique universel au moyen de messages vidéo.

Je suis également heureuse d'annoncer que tout au long de l'année 2020, le groupe de travail du Conseil sur l'accessibilité des personnes handicapées, créé en 2011 avec pour mandat d'améliorer l'accessibilité du Conseil et de ses mécanismes pour les personnes handicapées, a continué à travailler à la pleine mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap dans les travaux du Conseil. En 2020, le Conseil a organisé sept débats entièrement accessibles et deux partiellement accessibles.

Avant de conclure, je voudrais aborder une autre question qui a eu de graves répercussions sur les travaux du Conseil cette année : la crise de liquidités de l'ONU. Une de ses conséquences a été que le nombre de réunions du Conseil a été strictement limité, avec plus de rigueur que jamais auparavant. Les réunions qui étaient auparavant organisées régulièrement à l'heure du déjeuner – qui, comme chacun sait,

sont particulièrement coûteuses en raison des modalités de travail des interprètes – ont dû être réduites à une petite fraction de ce qui était autorisé les années précédentes.

Les efforts des Présidents et des Bureaux précédents avaient déjà permis de réduire considérablement la durée des réunions au cours des dernières années. En outre, nous avons réalisé une réduction d'environ 15 % cette année, notamment grâce aux mesures adoptées en décembre 2019 et à l'organisation très rigoureuse de toutes nos réunions. Au lieu d'organiser des réunions coûteuses à l'heure du déjeuner, des jours supplémentaires ont été ajoutés aux sessions ordinaires et la durée des sessions de l'EPU a été légèrement réduite, ce qui a permis d'éviter de recruter des équipes d'interprètes supplémentaires.

La crise de liquidités a également eu des répercussions négatives sur les travaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Le Conseil a été informé en août qu'un certain nombre d'activités, qui avaient été officiellement prescrites par le Conseil, telles que des séminaires, des rapports et un forum, ne pourraient tout simplement pas être mises en œuvre en 2020, en raison de la situation financière actuelle et des restrictions liées à la pandémie. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a négocié avec tous les principaux promoteurs de ces activités sur la meilleure façon de les mettre en œuvre ultérieurement. Le Conseil a ensuite adopté la décision A/HRC/DEC/45/113 sur les modalités de report de la mise en œuvre de certaines activités.

Pendant les dernières semaines de cette année, le Bureau du Conseil veillera à ce que les travaux se poursuivent, notamment en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du Conseil des droits de l'homme. Pour ce faire, il se concentrera sur la rationalisation des initiatives et surtout de leurs répercussions, c'est-à-dire l'impact sur le budget de l'ONU et le programme de travail du Conseil des droits de l'homme.

J'ai l'impression que nous vivons dans un monde complètement différent lorsque j'ai pris mes fonctions pour la première fois au début de l'année. Aucun d'entre nous ne s'attendait aux événements qui allaient se dérouler ni à leur impact sur les travaux des institutions multilatérales. Je suis heureuse de dire que, malgré les multiples défis et obstacles auxquels il a été confronté, le Conseil a fait preuve de toute la résilience et de la capacité d'adaptation nécessaires non seulement pour s'acquitter de son mandat, mais aussi pour relever les défis plus récents en matière de droits de l'homme et faire en sorte que ni les défis prolongés ni les nouveaux défis en matière de droits de l'homme ne soient négligés ou oubliés en raison de la multitude d'autres évolutions et défis internationaux.